

*Le budget—M. Flis*

● (1630)

En 1979-1980, 2,7 millions de Canadiens ont donné 373 millions d'heures de travail. S'ils avaient été rémunérés au salaire moyen du secteur tertiaire, leur travail aurait représenté 2 milliards de dollars, soit presque autant que la facture salariale du secteur agricole. Si l'on appliquait la notion de valeur ajoutée aux données financières de ces 40,000 organismes charitables, on trouverait que ce secteur a ajouté 4,5 milliards de dollars au produit canadien de 1980, c'est-à-dire 1,7 p. 100 du PNB.

En terminant, je tiens à appeler l'attention du gouvernement sur la documentation qui lui a été présentée, et rappeler à l'attention des Canadiens que le gouvernement a donné une idée fautive de ces propositions. J'invite le gouvernement à refaire ses calculs rapidement et à jouer franc jeu avec les Canadiens, spécialement avec les près de trois millions qui fournissent leur temps bénévolement et donnent généreusement leur obole.

**M. le vice-président:** Des questions, des commentaires et des réponses?

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Français]

## QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. le vice-président:** A l'ordre! En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Lisgar (M. Murta)—Les chemins de fer—*a*) La politique relative au tarif pour les oléagineux—L'exclusion de la graine de tournesol. *b*) Plaidoyer en faveur de la culture du tournesol; l'honorable député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon)—Les Mines—*a*) La mine Cyprus Anvil du Yukon. *b*) La position du gouvernement; l'honorable député de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald)—Questions ouvrières—*a*) L'égalité des salaires pour les femmes. *b*) La compilation de statistiques.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LE BUDGET**

## L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lalonde: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M<sup>lle</sup> Carney (p. 24689).

**M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** J'ai été très heureux, au début de la période des questions d'aujourd'hui, d'entendre la critique de l'opposition officielle pour les questions de transports, le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan), ouvrir le feu en posant une série de questions sur les projets spéciaux de relance du gouvernement fédéral qui ont pour but de moderniser la flotte de la garde côtière canadienne, suivant l'annonce qui en a été

faite ce matin par le ministre des Approvisionnement et Services (M. Blais) au nom de mon ministre, le ministre des Transports (M. Pepin).

Dans sa première question, le député a demandé combien d'emplois ce projet allait créer. Le ministre des Approvisionnement et Services a répondu que ce programme allait fournir 20,000 années-personnes d'emploi à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la construction navale au Canada. Et comme, a-t-il dit, le contenu canadien est très élevé dans ces projets, il va y avoir beaucoup de retombées pour les industries et les travailleurs du Canada.

Le député d'Annapolis Valley-Hants a alors demandé des précisions sur le programme d'acquisition de la garde côtière, demandant par exemple quels navires allaient être remplacés, dans quelles régions du Canada les emplois allaient être créés et où les navires allaient être déployés. Voilà autant de questions auxquelles on ne saurait répondre dans le peu de temps que dure la période des questions. J'aimerais donc lui fournir un complément de détails pendant ce débat budgétaire.

Comme il le sait, la garde côtière est en activité dans cinq régions du Canada. Il y a tout d'abord la région de Terre-Neuve, ce qui englobe la côte terre-neuvienne, le détroit de Cabot et la côte labradorienne jusqu'au 60<sup>e</sup> parallèle. Deuxièmement, les Maritimes, ce qui comprend la partie orientale du golfe Saint-Laurent, les eaux côtières de la Nouvelle-Écosse, la baie de Fundy et la zone maritime jusqu'à la frontière américaine. Troisièmement, il y a la région des Laurentides, qui va des écluses de Beauharnois jusqu'à la Voie maritime du Saint-Laurent, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay, la partie occidentale du golfe ainsi que la partie orientale de la baie James et de la baie d'Hudson, et le détroit d'Hudson. Quatrièmement, il y a la région centrale du Canada qui englobe les cours d'eau navigables en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan ainsi que la partie occidentale de la baie James et de la baie d'Hudson. Finalement, il y a la région de l'Ouest depuis la frontière du Manitoba jusqu'à la côte du Pacifique et de l'océan Arctique y compris le réseau fluvial du Mackenzie. Les nouveaux navires seront répartis entre ces régions en fonction des besoins saisonniers et de la demande.

Je voudrais indiquer ce que le gouvernement achètera aux termes de ce programme. Tout d'abord, un nouveau brise-glace lourd, modèle 1200, d'une valeur de 100 millions de dollars qui viendra remplacer le *Labrador* âgé de 33 ans qui navigue dans les eaux des provinces de l'Atlantique. Le programme comprendra en outre six ravitailleurs, modèle 1100, conçus pour fournir des aides à la navigation, notamment des bouées, des balises et des phares et pour servir de brise-glace légers. Il y a aussi deux ravitailleurs, modèle 1050, conçus selon le modèle d'un navire de ravitaillement en haute mer pour la prospection pétrolière. Ils serviront au transport d'aides à la navigation, et également de brise-glace. Il y a également deux petits ravitailleurs, modèle 800, pour des aides à la navigation. Un certain nombre de petites embarcations de service seront également achetées. Elles seront utilisées pour les travaux d'entretien courant et pour d'autres travaux près du rivage et très souvent elles serviront d'aides aux navires. En outre, on prévoit un programme de radoub et de modernisation des navires *Sir*